

## Question écrite à la Municipalité

### Article 34 du règlement du Conseil Général – Les questions

1. Chaque membre du conseil général peut interroger le Conseil municipal sur les affaires communales sous forme
    - a) de question orale formulée lors de la séance plénière du Conseil général;
    - b) de question écrite adressée, par écrit ou voie électronique, au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 5 jours ouvrables avant une séance plénière.
  2. Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.
  3. Le Conseil municipal répond, en principe, à la question écrite à la séance du Conseil général qui suit son dépôt dans les délais.
- 

**Dépositaire :** Giuseppe RENDA                      Parti socialiste

**Date du plénum :** 17.03.2026

**Sujet :** Limitations d'accès au parking des Echutes

L'aire de stationnement des Echutes constitue un service essentiel pour la population sédunoise. Elle facilite le covoiturage, permet aux usagers des transports publics de rejoindre le centre-ville et offre aux patients de l'hôpital de Sion un accès direct via la nouvelle passerelle.

Cependant, lors de certains événements, notamment les matchs de football, des interdictions de stationnement sont imposées. Ces restrictions, souvent difficiles à anticiper pour les usagers, causent des désagréments majeurs.

Compte tenu de la superficie importante de cette zone, je souhaiterais obtenir les précisions suivantes :

- Quels sont les critères précis justifiant une fermeture totale du parking lors de ces événements?

Afin de répondre valablement à des défis permanents *d'attractivité* (enjeu figurant au programme de la présente législature), la Ville de Sion soutient activement l'organisation de manifestations, qu'elles soient publiques ou privées, sur son territoire. À titre d'exemple, le montant total des aides accordées aux sociétés locales s'est élevé à près de CHF 1,4 million en 2025. Ce soutien se matérialise notamment sous la forme de prestations de travail des services communaux, d'heures d'utilisation de véhicules et de mise à disposition de matériel.

Dans ce contexte, la mise à disposition de surfaces de stationnement, aux Échutes, aux Potences ou sur d'autres sites, pour l'accueil du public ou l'organisation logistique de manifestations constitue un élément important du dispositif. La Ville veille en effet à accompagner ces événements tout en tenant compte des flux de mobilité générés et des impacts pour les riverains et les usagers habituels.

L'utilisation des parkings fait ainsi systématiquement l'objet d'une coordination entre les services communaux, la Police régionale des villes du centre (PRVC), l'organisateur de la manifestation ainsi que les partenaires concernés. Dans la mesure du possible, la Ville de Sion s'efforce de limiter les restrictions d'accès et d'identifier des solutions alternatives pour les usagers.

De longue date, le Centre sportif de Tourbillon est un site événementiel accueillant des configurations d'événements aux contours divers, par conséquent les solutions doivent s'exprimer au cas par cas, en coordination fine avec les partenaires concernés.

- Existe-t-il une convention de mise à disposition ou un contrat de location spécifique liant la Ville de Sion au FC Sion ?

Le service des travaux publics et de l'environnement n'a pas connaissance d'une convention spécifique liant la Ville au FC Sion concernant l'utilisation du parking des Échutes. Dans la pratique actuelle, les secteurs P1 à P8 sont libérés lors de certains événements afin de permettre au locataire du stade d'accueillir le public, avec une répartition des espaces selon différentes catégories de stationnement. Il en va de même pour Sion sous les étoiles, la Fête des étudiants ou encore les concours hippiques, etc., dans une recherche constante d'équilibre, sur l'ensemble de l'année, entre toutes ces missions.

- Des solutions alternatives ont-elles été étudiées pour concilier les besoins de chacun, comme une sectorisation de l'espace ?

Enfin, des réflexions sont en cours concernant une sectorisation de l'espace, notamment dans le cadre de la nouvelle politique de stationnement pour cette zone, validée par le conseil municipal le 5 mars dernier. Par ailleurs, deux panneaux à affichage dynamique seront installés dans le secteur afin d'annoncer à l'avance les fermetures de certaines zones et d'orienter les usagers vers des alternatives, notamment le parking des Potences.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette intervention et reste dans l'attente de vos éléments de réponse.